



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2014 - Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PRÉPONDÉRANCE DES PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

- Les cadres sont fortement représentés : 29 % contre 17 % pour l'ensemble de l'OMPL.
- La proportion de professions intermédiaires est également importante (42 %) et dépasse la part observée pour l'ensemble de l'OMPL (30 %).
- Le taux d'employés est inférieur à celui de l'OMPL (25 % contre 46 %).
- Les ouvriers sont peu nombreux, il s'agit essentiellement du personnel d'entretien.

Répartition des salariés par catégorie sociale

Catégories sociales						Ompl
Cadres	40,21 %	19,29 %	10,89 %	6,12 %	29,10 %	17,22 %
Professions intermédiaires	34,45 %	34,57 %	28,64 %	72,99 %	41,92 %	30,09 %
Employés	21,57 %	30,83 %	56,69 %	16,64 %	24,53 %	45,76 %
Ouvriers	3,78 %	15,31 %	3,78 %	4,26 %	4,45 %	6,93 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %



La catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres. L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des « salariés » qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie... Dans le contexte des branches des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...

Taux de féminisation par catégorie sociale

Catégories sociales						Ompl
Cadres	47,97 %	27,01 %	18,08 %	30,55 %	45,39 %	67,95 %
Professions intermédiaires	47,85 %	30,86 %	10,46 %	20,41 %	34,61 %	78,30 %
Employés	83,65 %	78,54 %	77,14 %	83,53 %	81,80 %	92,90 %
Ouvriers	30,95 %	13,33 %	10,14 %	15,35 %	23,04 %	73,23 %
Ensemble	54,98 %	42,13 %	49,08 %	31,31 %	48,81 %	82,86 %



FÉMINISATION PLUTÔT FAIBLE

La proportion de femmes dans l'emploi du secteur est restreinte malgré un taux plutôt élevé dans la catégorie des employés.

Secteur cadre de vie-technique

Branches professionnelles

Entreprises d'architecture

Entreprises d'économistes de la construction

Entreprises d'experts en automobile

Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



LÉGER REPLI DU TAUX DE FÉMINISATION

Globalement, la part des femmes dans l'emploi du secteur tend à diminuer sur la période. Néanmoins, la féminisation des cadres progresse.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La répartition des salariés par catégorie sociale varie fortement d'une région à l'autre.

Ainsi, la part des cadres est maximale pour l'Île-de-France (41 %), mais son minimum est atteint pour le Centre-Val de Loire (16 %).

Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale

Années	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
2008	36 %	37 %	85 %	29 %	49 %
2009	42 %	36 %	88 %	27 %	50 %
2010	41 %	33 %	87 %	27 %	50 %
2011	43 %	35 %	85 %	28 %	49 %
2012	42 %	35 %	85 %	23 %	49 %
2013	42 %	35 %	85 %	26 %	49 %
2014	45 %	35 %	82 %	23 %	49 %

Répartition des salariés par région et catégorie sociale

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non déterminé ¹
Auvergne-Rhône-Alpes	29,89 %	42,05 %	23,97 %	4,08 %	0 %
Bourgogne-Franche-Comté	16,98 %	43,35 %	30,35 %	3,61 %	5,72 %
Bretagne	22,15 %	45,89 %	26,13 %	4,58 %	1,26 %
Centre-Val de Loire	16,42 %	46,53 %	30,55 %	2,99 %	3,50 %
Corse	22,30 %	46,10 %	27,88 %	3,72 %	0 %
DOM	16,97 %	45,95 %	29,59 %	7,48 %	0 %
Grand Est	26,56 %	42,87 %	25,83 %	4,74 %	0 %
Hauts-de-France	27,09 %	41,66 %	26,61 %	4,63 %	0 %
Île-de-France	40,85 %	35,60 %	19,56 %	3,99 %	0 %
Normandie	19,73 %	47,32 %	26,23 %	3,06 %	3,67 %
Nouvelle-Aquitaine	21,64 %	49,25 %	25,03 %	4,08 %	0 %
Occitanie	22,66 %	45,39 %	26,14 %	4,34 %	1,48 %
Pays de la Loire	26,24 %	41,82 %	26,76 %	5,17 %	0 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	22,60 %	42,92 %	28,65 %	5,83 %	0 %
(Total)	29,10 %	41,92 %	24,53 %	4,45 %	0 %
(Ompl)	17,22 %	30,09 %	45,76 %	6,93 %	0 %

1. Salariés dont la catégorie sociale n'a pas pu être déterminée pour cause de secret statistique.